

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	<b>Séance du : Mardi 29 Juin 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 36	Pour : <b>41</b>	
Absents : 4	Contre : <b>0</b>	
Représentés : 5	Abstention : <b>0</b>	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

## **16. Convention d'objectifs et de financement pour la prestation du multi-accueil la Farandole sur Clermont L'Hérault entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais : Approbation**

Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la convention présentée en annexe, définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le « multi accueil la Farandole » situé à Clermont L'Hérault pour 2021.

Cette convention d'objectifs et de financements entre la communauté de communes du Clermontais et la caisse d'allocations familiales concerne le multi-accueil la farandole sur Clermont l'Hérault, elle est à renouveler pour l'année 2021, et définit :

- Les modalités d'intervention et de versement de la PSU (Prestation de Service unique) que la CAF verse en complément de la participation familiale.
- Les modalités de calcul et de versement du bonus « inclusion handicap » ayant pour but de soutenir les structures accueillant des enfants porteurs de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et du code de la santé publique (R2324-17).
- Les modalités de calcul et de versement du bonus « mixité sociale » visant à favoriser l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables.
- Les modalités de calcul et de versement du bonus « territoires prioritaires » désignant un complément d'aide destiné aux nouvelles places des établissements d'accueil du jeune enfant implanté sur les territoires prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurales.

Cette structure est intégrée dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et bénéficie d'une prestation de service conformément à la convention d'objectifs et de financement qu'il convient de valider ce jour. La présente convention de financement est amenée à être conclue pour la période du 01<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire :

**-APPROUVER** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant le « multi accueil la Farandole » conclue entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.

**- AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.  
Il convient d'en délibérer.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

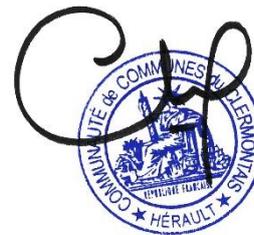
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**-APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant le « multi accueil la Farandole » conclue entre la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.

**- AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.  
Il convient d'en délibérer.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20210707-2021-06-29-16-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021